

Cahier des charges „Vice-président“

Par principe, tous les contacts/relations de et vers l'extérieur passent par le Président.

Le vice-président / la vice-présidente :

- représente le Président (cérémonies, manifestations, exercices régionaux, etc.)
- remplace le Président en cas d'empêchement de celui-ci
- organise des assemblées
- prend en charge des tâches spéciales et des statistiques
- dirige des négociations et des discussions sur ordre du Président
- représente l'association (avec le Président) à la conférence des Présidents de l'ASS.